



Autorisation d'Intervention A Proximité des Réseaux

PRO FORMATION

AIPR.	Autorisation d'intervention à Proximité des réseaux
PUBLIC CONCERNE	<p>Concepteur : Personnel (du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre) devant intervenir en amont des travaux, qui effectue les DT, la détection des réseaux</p> <p>Encadrant : Conducteur de travaux, Chef de chantier, Chef d'équipes...</p> <p>Opérateur : Personnel intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit tout opérateur dans le cadre de travaux urgents</p>
OBJECTIFS	Obtenir l'attestation de compétence « AIPR »
PREREQUIS	➤ Savoir lire le français (passage de l'examen final sous format QCM)
DUREE	➤ Une journée (7 heures)
VALIDATION	➤ Attestation de compétences « AIPR », valable 5 ans, ou attestation d'échec.
METHODES PEDAGOGIQUES	<p>Pédagogie par objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apports théoriques en salle - Applications pratiques - Autocontrôles et évaluations pour chaque objectif.
Compétences à acquérir	<p>Concepteur / Encadrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La réglementation et les acteurs de la réforme anti endommagement ➤ Identifier l'environnement d'un chantier ➤ Appliquer les procédures concernant l'ensemble du personnel pendant les travaux ➤ Préparation et passage du QCM Concepteur ou Encadrant <p>Opérateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'environnement des travaux à proximité de réseaux ➤ Les outils administratifs et réglementaires DT-DICT ➤ Les procédures concernant l'ensemble du personnel pendant les travaux ➤ Préparation et passage du QCM